

s'engage

en
Provence-Alpes-Côte d'Azur

*pour la
compétitivité
régionale
et l'emploi*

avec le **FEDER**

Axe2 : Développer les entreprises et la société de l'information pour améliorer la compétitivité régionale

Domaine 2-2 :

**Développer la société de l'information :
nouveaux services et nouveaux usages
en faveur du tissu économique
et de la société.**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



UNION EUROPÉENNE



Provence-Alpes-Côte d'Azur





Préambule

L'emploi, l'égalité entre les femmes et les hommes, le caractère innovant des projets, le développement des technologies de l'information et de la communication, ainsi que la prise en compte de l'environnement et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, sont des priorités transversales inscrites dans le PO FEDER et qui doivent en guider la mise en œuvre.

C'est pourquoi les partenaires du programme ont pour volonté d'intégrer l'ensemble de ces priorités :

- ... en amont, lors de la conception du projet par le porteur de projet et lors de son instruction par les services compétents ;
- ... pendant la réalisation du projet, lors de son suivi.

A cet effet, le dossier de demande de subvention comprend un questionnaire auquel devront répondre les porteurs de projets et qui permettra à ces derniers de s'interroger sur ces priorités afin de les intégrer, et aux services instructeur d'en apprécier la prise en compte effective.

Parmi ces priorités, la prise en compte de l'environnement et de l'égalité des chances entre femmes et hommes bénéficie, dans les politiques et programmes européens et nationaux, d'une attention particulière.

Prise en compte de l'environnement

La commission européenne impose en effet que les fonds qu'elle met à disposition des Etats et des Régions soient utiles à la protection de l'environnement. La priorité transversale environnement dans les PO FEDER relève d'engagements forts de la Commission européenne : Conseil européen de Göteborg, stratégie européenne du développement durable, règlement du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur les Fonds européens stipule :

- ... dans son article 3 : « L'action au titre des Fonds intègre, aux niveaux national et régional, les priorités de la Communauté en faveur du Développement Durable (DD) en renforçant la croissance, la compétitivité, l'emploi, et l'inclusion sociale, ainsi qu'en protégeant la qualité de l'environnement ».
- ... dans son article 17 : « les objectifs des Fonds sont poursuivis dans le cadre du développement durable et de la promotion, par la Communauté, de l'objectif de protéger et d'améliorer l'environnement, conformément à l'article 6 du traité instituant la Communauté européenne ».

De plus, dans le chapitre évaluation du règlement portant dispositions générales sur le FEDER, l'article 47 précise que « les évaluations doivent viser à améliorer la qualité, l'efficacité, la cohérence des fonds, et la mise en œuvre des programmes opérationnels **compte tenu de l'objectif de développement durable et des dispositions législatives communautaires pertinentes en matière d'impact environnemental et d'évaluation environnementale stratégique** ». La directive du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement s'applique, de fait, aux programmes opérationnels préparés par les Etats membres au titre des Fonds structurels et de cohésion.

Le respect de la priorité transversale environnement passe donc par un dispositif concret d'intégration à tous les stades grâce à l'application de critères environnementaux définis en fonction des enjeux régionaux et des orientations du programme et qui permettront d'éviter que des incidences négatives n'apparaissent.

On distinguera ainsi différents concepts susceptibles de se combiner :

Critères d'éligibilité	« seuls sont instruits les projets qui respectent les critères suivants... »
Critères de priorisation	« seront financés en priorité les projets présentant telle ou telle caractéristique... »
Eco-bonus	« les projets répondant aux critères XX bénéficieront d'un taux d'aide plafond ou d'un montant de subvention forfaitaire complémentaire... »
Eco-Conditionnalité dans la réalisation	« si les engagements environnementaux annoncés du projet et/ou les contraintes environnementales imposées par le financeur ne sont pas respectées dans la mise en oeuvre, le Maître d'Ouvrage est susceptible de rendre tout ou partie de la subvention... »

Prise en compte de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

La stratégie de Lisbonne et les politiques nationales ont également retenu l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, de façon intégrée et spécifique.

Compte tenu des priorités communautaires énoncées dans la « Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 » (Commission Européenne du 1er mars 2006), l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont choisi d'axer le PO FEDER sur les deux priorités politiques suivantes en matière d'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes :

- ...❖ **Priorité 1 : L'amélioration du pouvoir décisionnel et de la participation des femmes à l'économie, à l'innovation et à la vie du territoire.**
- ...❖ **Priorité 2 : L'amélioration de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.**

Afin de rendre opérationnelle cette volonté d'intégration de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, **tout porteur de projet devra s'interroger sur ces questions dans la conception de son projet**, ce qui permettra, le cas échéant, sa modification dans une perspective plus égalitaire.

Dans cet esprit et parce que l'approche intégrée de l'égalité représente un changement culturel important, un dispositif opérationnel a été mis en place avec 2 objectifs :

- ...❖ **Un objectif culturel** : permettre à chaque porteur de s'interroger sur sa propre prise en compte de l'égalité hommes femmes dans son projet. Pour cela, chaque porteur devra remplir une grille d'autoévaluation avec la possibilité de solliciter l'assistance d'un animateur « égalité hommes femmes ». C'est à partir de cette grille que l'instructeur pourra juger le projet, soit neutre, soit positif, soit exemplaire.
- ...❖ **Un objectif de développement de projets positifs** et mesurables en matière d'égalité entre les hommes et les femmes : une fiche d'engagement est disponible à cet effet. **Ces projets positifs bénéficieront d'une avance exceptionnelle dès notification de la convention, correspondant au plus à 25 % du montant de la subvention FEDER.**

L'enjeu de cette approche est de créer les conditions du changement, par la systématisation d'une démarche au terme de laquelle la plupart des acteurs du développement de cette région et quel que soit leur domaine d'intervention, auront fait l'effort de s'interroger sur ces questions et exploré les possibilités d'évolution de leurs projets en tenant compte des priorités environnementales, égalitaires et économiques.

Ce faisant, l'État et la Région dessinent les conditions durables d'une dynamique de prise en compte du développement durable dans la conception et le pilotage des politiques publiques.

DOMAINE
2-2

Développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société.

L'approche intégrée d'égalité hommes-femmes ainsi que les concepts de critères d'éligibilité, de priorisation, d'éco-bonus et d'éco-conditionnalité dans la réalisation sont explicités dans le préambule.

Description du domaine

Il s'agit de développer l'accessibilité et l'appropriation généralisée des TIC dans le tissu économique et social pour renforcer la compétitivité et l'innovation régionales mais également pour favoriser plus de solidarité entre les territoires et entre les individus (cohésion sociale et territoriale). L'appropriation généralisée des technologies de l'information et de la communication par les entreprises, les citoyens (y compris les publics les plus éloignés) et sur les territoires, devient désormais une condition essentielle pour permettre une pleine participation de tous à la société et à l'économie de la connaissance. D'où la nécessité de mener une politique publique volontariste en faveur d'une utilisation renforcée des TIC dans l'économie régionale et d'une véritable inclusion numérique des citoyens et des territoires.

Aussi, en cohérence avec les orientations européennes (stratégie de Lisbonne, stratégie Europe i2010, rapport du groupe de haut niveau eEurope sur l'e-inclusion) et régionales (Schéma Régional de Développement Economique et Schéma Régional de Développement de la Société de l'Information), et dans la continuité des actions régionales structurantes engagées sur la période 2000-2006 et dans le cadre du Programme Régional d'Actions Innovatrices FEDER (PRAI), il est proposé un domaine d'intervention articulée autour de 3 axes :

- **2-2-1 : « Les TIC, moteurs de l'économie de la connaissance » :**

- ...⇒ Développer les réseaux et services numériques pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- ...⇒ Renforcer l'appropriation des TIC dans l'ensemble du tissu économique régional, et en particulier les TPE et PME ;
- ...⇒ Renforcer les filières régionales du numérique et multimédia et les structurer en « clusters » ; Favoriser l'innovation numérique

- **2-2-2 : « Une société régionale de l'information pour tous : usages et services pour les citoyens et les territoires »**

- ...⇒ Favoriser le développement numérique des territoires ;
- ...⇒ Renforcer la démocratisation des TIC ;
- ...⇒ Développer les usages innovants et les plateformes mutualisées de service numériques pour les citoyens ;
- ...⇒ Renforcer le dispositif régional de gouvernance et d'observation de la société de l'information en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **2-2-3 : Information géographique**

- ...⇒ Poursuivre le développement de l'information géographique pour l'observation et la gestion des territoires.

Type d'actions soutenues /priorisation

Seront priorisés les projets visant à permettre à la filière des Tic de maîtriser l'impact environnemental de son activité économique, les projets faisant état, dans leurs conception, d'une démarche de gouvernance approfondie et d'une réelle mutualisation, les projets ayant pour objet la mise en œuvre des Tic pour la maîtrise des impacts environnementaux du développement (optimisation de la régulation, dématérialisation, information et savoir), les projets faisant état, dans leur mise en œuvre ou leur objet, de critères sociaux (éducation, solidarité, culture, risques).

• 2-2-1 : « Les TIC, moteurs de l'économie de la connaissance » :

- 1- Développer les réseaux et services numériques pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche
 - ...✚ Mettre en œuvre le Réseau régional de services haut débit pour l'enseignement supérieur et la recherche (SHERPAA).
 - ...✚ Mettre en place au niveau régional des plates formes mutualisées de services numériques pour l'éducation, l'université et la recherche.
- 2- Renforcer l'appropriation des TIC dans l'ensemble du tissu économique régional, et en particulier les TPE et PME
 - ...✚ Soutenir la structuration à un niveau régional d'un réseau de « Lieux ressources et de sensibilisation des PME à l'usage des TIC » ;
 - ...✚ Mettre en place des plateformes mutualisées au service des réseaux d'entreprises.

NB : Pour mémoire : seront soutenues en priorité dans cet axe les plates-formes TIC mutualisées et outils génériques, communs à plusieurs réseaux d'entreprises ou pôles ; les actions collectives relevant de l'appropriation des TIC par les réseaux d'entreprises et les PRIDES seront traitées au sein du domaine 1-5.

- 1- Renforcer les filières numériques et multimédia
 - ...✚ Soutenir la structuration spécifique des filières régionales des TIC et des « contenus numériques et des nouveaux media » (ancré notamment sur les pôles Média d'Arles, de la Belle de Mai à Marseille, de Toulon et de Nice-Sophia) ainsi que les projets innovants et les plates-formes mutualisées de ces filières;
 - ...✚ Soutenir les projets pluridisciplinaires de recherche et d'expérimentations sur les usages des TIC
 - ...✚ Soutenir des projets d'expérimentations « in vivo » sur l'innovation numérique, notamment dans le cadre du programme « Provence-Alpes-Côte d'Azur Labs » ;

NB : Pour mémoire : le soutien spécifique au pôle SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) et à ses projets de R&D se fera prioritairement dans le cadre des domaines n°1, 2 et 5, sauf pour les projets orientés vers les usages non couverts dans les domaines pré-cités. Par ailleurs, le soutien aux filières et réseaux émergents reste traité au sein de ce domaine et réseaux émergents reste traité au sein de ce domaine.

• 2-2-2 : « une société régionale de l'information pour tous : usages et services pour les citoyens et les territoires »

- 1- Favoriser le développement numérique des territoires;
 - ...✚ Poursuivre la démarche régionale de « Territoires Numériques » en soutenant des projets ciblés, issus en particulier du dispositif « E-services et territoires »
 - ...✚ Mettre en place une plateforme régionale de ressources TIC pour les territoires ;
 - ...✚ Mettre en œuvre des « appels à projets » ciblés sur des « actions pilotes innovantes ».
- 2- Renforcer la démocratisation et l'appropriation des TIC;
 - ...✚ Poursuivre, à partir du programme ERIC (Espaces Régionaux Internet Citoyen) des actions structurantes, régionales et spécifiques, pour faciliter l'appropriation des TIC par les publics les plus éloignés ;
 - ...✚ Soutenir des actions régionales ciblées de développement d'une « culture numérique citoyenne » et de démocratisation des TIC.

Développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société

3- Développer les usages innovants, les contenus numériques et les plateformes mutualisées de services numériques pour les citoyens (éducation, tourisme, services publics, services à la personne, etc.)

- ...✚ Mettre en œuvre des « appels à projets » sur les usages innovants et les contenus, notamment dans le cadre du dispositif « e-services et territoires » ;
- ...✚ Soutenir la mise en place de « plates-formes mutualisées » d'usages et de services numériques ;
- ...✚ Promouvoir l'usage des logiciels libres et des pratiques « open source ».

4- Renforcer le dispositif régional de gouvernance de la société de l'information en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ...✚ Mise en œuvre du schéma régional de la Société de l'Information ;
- ...✚ Mettre en place des instances de concertation.

NB : cette action concerne notamment les démarches de concertation relatives aux réseaux de communications électroniques (cf. Domaine 2-3)

5- Mettre en place un dispositif régional d'observation des évolutions de la société de l'information en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ...✚ Mettre en place un dispositif d'observation régional de la société de l'information qui permette la production, sur la base d'indicateurs interrégionaux et européens un « diagnostic annuel » et des études thématiques ciblées (TIC dans le tissu économique, dans l'éducation, etc.).

NB : cette action concerne notamment les démarches de concertation relatives aux réseaux de communications électroniques (cf. Domaine 2-3)

• 2-2-3: Information géographique

- ...✚ Réalisation d'étude préalable au déploiement de Système d'Information Géographique
- ...✚ Déploiement de Système d'Information Géographique (acquisition de matériel, d'applicatifs métiers, logiciels...)
- ...✚ Production, acquisition et numérisation de données régionales thématiques et d'orthophotographies pour des usages innovants (occupation du sol, inventaire forestier, littoral, risques, base régionale des équipements publics, documents de planification et d'urbanisme...).

Maquette financière

FEDER	18 000 000 €
CPN	13 000 000 €
Privés	5 000 000 €
Coût total	36 000 000 €

Développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société

Taux d'intervention (FEDER, aides publiques) /éco-bonus

Le taux d'intervention FEDER est de 50 % du montant du coût total d'une opération pour les opérateurs publics et privés dans le respect des aides communautaires.
Une attention particulière sera portée à l'implication des maîtres d'ouvrage par le biais de la part d'autofinancement qu'ils apporteront aux opérations cofinancées par le FEDER.

Dépenses éligibles

Dépenses d'investissement et de fonctionnement propres au projet, y compris charges de structure et d'animation conformément au taux européen en vigueur.
Dépenses d'études et d'enquêtes.
Dépenses de communication (manifestations et opérations de valorisation)
Aucune dépense relative à l'acquisition et à la réalisation de bâti et de foncier hors aménagement TIC spécifique de lieux existants.

Critères d'éligibilité et de sélection

La réponse du porteur de projet au questionnaire portant sur la prise en compte des priorités transversales est obligatoire pour l'instruction du dossier. Le questionnaire figure dans le dossier de demande de subvention. L'objectif de ce questionnaire est en premier lieu de sensibiliser les porteurs de projet à ces priorités et ensuite, de vérifier leur prise en compte effective lors de l'élaboration des projets.

❖ Par rapport au domaine

Les actions et projets structurants, fédérateurs à un niveau régional, et/ou avec une forte composante d'innovation seront particulièrement privilégiés. L'innovation sera considérée dans une acceptation large qui couvre aussi bien les champs des usages développés, des services mis en place, des processus, des modes d'organisation que des technologies utilisées.

Pour l'ensemble des projets soutenus, une vigilance particulière sera portée à l'inter-opérabilité des systèmes ainsi qu'aux démarches de mutualisation et de syndication de contenus, à la transférabilité des expériences des projets.

Par mutualisation, on entend, au sens large, la mutualisation des outils, données ou modèles de données. On entend également le partage des documents de projets (cahiers des charges, analyses et études). Pour être éligible, un projet doit donc s'inscrire **a minima** dans la démarche régionale d'échange et de mutualisation des bonnes pratiques mise en œuvre dans le cadre de la plateforme régionale d'animation et de ressources pour le développement numérique des territoires.

Les actions relevant du sous-domaine 2-2-2 seront notamment soutenues dans le cadre des appels à projets « appropriation sociale des TIC », « e-services et territoires » et « Provence-Alpes-Côte d'Azur Labs ». L'accent sera mis sur les projets « innovants » et sur les actions comportant une dimension de mutualisation, et qui s'inscrivent clairement dans une stratégie territoriale cohérente de mise en œuvre des technologies de l'information. Une attention particulière sera apportée aux projets articulant TIC et développement durable.

Les actions relevant du sous-domaine 2-2-3 seront notamment soutenues dans le cadre du dispositif « Soutien à la Modernisation de l'Information des Territoires ». Elles devront systématiquement prévoir un dispositif de mutualisation des informations et de mise à disposition gratuite des données produites, via le Centre Régional d'Information Géographique (CRIGE), pour l'ensemble de la sphère publique régionale et respecter les règles et normes d'inter-opérabilité des systèmes d'information. Les documents d'urbanisme doivent être conformes a minima au cahier des charges national.

... En matière d'environnement (éco-conditionnalité)

Le projet, quelle que soit sa nature, doit justifier dans son objet et dans sa réalisation (cf. questionnaire qui figure dans le dossier de demande de subvention) :

- 1- qu'il prend en compte, a minima, 3 des 8 thématiques suivantes, au-delà de la réglementation :
 - ... Réduction des consommations d'énergie
 - ... Réduction des déchets
 - ... Réduction des consommations d'eau
 - ... Gestion préventive des pollutions (air, eau, sols)
 - ... Amélioration de la biodiversité, de la faune, de la flore
 - ... Économie des espaces, non consommation de milieux naturels, qualification des paysages
 - ... Limitation du bruit
 - ... Réduction des transports (personnes ou marchandises)
- 2- qu'il respecte la réglementation environnementale
- 3- qu'il intègre des critères environnementaux et sociaux dans les achats et marchés qui en découleront.
- 4- Selon la nature de l'action financée, le maître d'ouvrage devra, dans la mise en œuvre de son opération, respecter les conditions environnementales suivantes :
 - ... **Etudes — Manifestations — Communication — Formation**
 3 préoccupations sur 5 doivent être mises en œuvre dans la réalisation de l'action financée :
 - Réduction de la consommation de papier (label recyclé, papier éco-certifié + recto verso)
 - Label écologique européen pour les impressions
 - 50 % des produits alimentaires labellisés biologiques
 - Dématérialisation significative
 - Limitation des transports (visioconférence, TC, covoiturage...)
 - ... **Investissements**
 - Matériel Informatique : Ecrans plats moins consommateurs, système de coupure manuelle ou automatique des veilles, imprimantes recto verso
 - Mobilier : Label environnement pour les achats de mobilier
 - ... **Etudes préalables à des investissements, infrastructures ou programmes**
 Justifier de l'acceptabilité environnementale du projet au travers des démarches suivantes (choisir la mieux adaptée au projet) :
 - Etude d'impact
 - Bilan Carbone prospectif (comparaison de scénarii)
 - Evaluation stratégique environnementale
 - Programmation de mesures compensatoires explicitement justifiées
 - Diagnostic effet de serre
 - Audit énergétique
 - Analyse environnementale de l'urbanisme (AEU)
 - ... **Fonctionnement (lié à un projet)**
 Les projets étant très différents, il est difficile d'inciter chaque MO sur les mêmes bases. Par contre, tous les MO sont tenus, pour tout projet recevant une subvention publique supérieure à 200 K€ de mettre en place, soit sur le projet, soit pour la structure elle-même, un dispositif d'amélioration continue (au choix, plan d'action éco-responsable volontaire, Agenda 21, SME, certification iso 14001, Plan Prévention Atmosphère). Pour les projets recevant plus de 500 K€ de subvention publique, les MO sont tenus de mettre en place un dispositif d'amélioration formalisé (objectifs, moyens, actions, budgets, évaluation régulière) : agenda 21 ou SME formalisé ou une certification ISO 14001. Le MO peut faire appel à une AMO externe (finançable par ailleurs ou intégrable au coût du projet). Les projets doivent intégrer un volet Information — sensibilisation — formation des usagers et bénéficiaires sur les éco-gestes et les économies d'énergies en bureautique.

Développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société

Contribution aux priorités de Lisbonne (earmarking)

02	Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence de technologie spécifique
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, les entreprises et avec les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de toute sorte, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopoles etc.)
06	Aide aux PME pour la promotion de schémas de production durable (introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)
07	Investissements dans les entreprises directement liés à la recherche et l'innovation (technologies innovantes, création de nouvelles entreprises par les universités, centres de RDT et entreprises existantes, ...)
11	Technologies de l'information et communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, e-content, ...)
12	Technologies de l'information et communication (TEN-TIC)
13	Services et applications pour le citoyen (e-health, e-government, e-learning, e-inclusion, ...)
14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation/formation, mise en réseau, ...)
15	D'autres actions visant l'accès aux TIC par les PME et leur utilisation efficace
71	Parcours d'insertion et de réintégration dans l'emploi pour les personnes défavorisées; lutte contre la discrimination dans l'accès et la progression dans le marché du travail et promotion de la diversité sur le lieu de travail
73	Mesures visant à augmenter la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, y compris par des actions visant à réduire l'abandon scolaire précoce et la ségrégation fondée sur le sexe ainsi que l'amélioration de l'accès et la qualité de l'enseignement professionnel initial et l'enseignement tertiaire

Contribution aux priorités de Göteborg (développement durable)

- ...⇒ Emploi : il existe un lien direct en l'usage des TIC et la compétitivité des territoires.
- ...⇒ Environnement : Ce domaine a un impact direct sur le maintien de l'activité économique sur les territoires hors agglomérations et devrait permettre la réduction des déplacements.
- ...⇒ Egalité entre les hommes et les femmes : prise en compte de ce principe.

Développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société

Bénéficiaires

- **2-2-1 : « Les TIC, moteurs de l'économie de la connaissance »**

Les projets soumis au titre de ce sous-domaine pourront émaner de collectivités territoriales, d'Universités, d'organismes de recherche, ou d'un regroupement régional d'universités et d'organismes de recherche (GIP, associations) et d'associations supports à des réseaux d'entreprises, à des « clusters » ou à des pôles (PRIDES notamment) des centres hospitaliers universitaires uniquement pour le compte de leurs laboratoires de recherche et leur université.

- **2-2-2 : « Une société régionale de l'information pour tous : usages et services pour les citoyens et les territoires »**

Les projets soumis au titre de ce sous-domaine pourront émaner des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'E.P.C.I, d'associations (notamment supports à des Pays, des Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC), ou des réseaux d'entreprises), des Parcs Naturels Régionaux et nationaux, d'Universités, d'EPL ou de Société d'Economie Mixte. Les projets partenariaux associant à la fois des EPCI, des associations, des Universités, organisme de recherche et/ou les associations supports à des réseaux d'entreprises sont également éligibles. Les entreprises sont éligibles sous réserve d'appartenir à un réseau clusters ou pôles ou PRIDES.

- **2-2-3 : Information géographique**

Les projets soumis au titre de ce sous-domaine pourront émaner des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'associations (notamment supports à des Pays), des Parcs Naturels, de syndicats mixtes de SCOT d'organismes publics, organismes de recherche et Etablissement Public Industriel et Commercial

Territoires visés (si besoin)

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ligne de partage avec autres fonds (FSE, FEADER)

Intervention du FSE dans le cadre d'actions de formation et sensibilisation à l'utilisation des TIC.

Développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société

Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact

	Nom	unité	Définition	Mode de calcul	Source	Service en charge du renseignement	Valeur de référence (DOCUP 2000-2006)	Etat 0	Objectif 2010	Objectif 2013
Réalisation	Nbre de projets liés à la société de l'information (CE 11) [rattachement local]		Mesure du dynamisme de développement numérique du territoire régional Indicateur clé de comptage au sens guide de la DIACT		Présage (automatique à partir des rubriques 10 à 15 ; p 44) — ORTEL et ARCEP	MTIC CR Provence-Alpes-Côte d'Azur et SGAR	144 opérations (mesure 3.8)	0	80	150
Résultat	Nbre d'organisations accompagnées dans leurs démarches liées à la société de l'information (2.010) (PO) [à paramétrer]		Mesure de l'intensité de l'usage des TIC chez les acteurs régionaux	Etudes quantitatives	Présage ORTEL et ARCEP	MTIC CR Provence-Alpes-Côte d'Azur et SGAR	Nbre de territoires : 24 ERIC et autres	0 nouveau dispositif en 2008	65	130
Impact	Nbre de projets « Territoires Numériques » (dont ERIC) pérennisés et/ou transférés liés à la société de l'information (PO)		Mesure du dynamisme de pérennisation et de transfert des projets numériques	Etudes quantitatives il s'agit ou pas d'un projet lié à la société de l'information (soit 0 soit 1)	Présage et évaluation régionale	MTIC CR Provence-Alpes-Côte d'Azur et SGAR	105 (bilan mesure 3.8)	105	135	155
	Montant des investissements, public et privé, sur le développement des TIC, générés par la mobilisation des crédits FEDER (PO)		Mesure de l'effet-levier provoqué par la mobilisation de financements européens Indicateur global	Etudes quantitatives Indicateur global	Présage et évaluation régionale	MTIC CR Provence-Alpes-Côte d'Azur et SGAR	4,2 M€ de FEDER 8,4M€ en coût total		10 M€ de FEDER	28 M€ de FEDER 127,5 M€ en coût total

Service en charge du renseignement : MTIC du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et SGAR

Développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société

Mesure(s) du CPER concernée(s)

- ...⇒ // Renforcer et promouvoir l'attractivité du territoire, l'innovation et la création d'emplois
 - **II.3** Faire des TIC un moteur essentiel du développement économique et de la cohésion sociale du territoire
 - **II.3.2** Plate-forme régionale « territoires numériques »
 - **II.3.3** Dispositif d'appropriation des TIC par les PME/ TPE régionales
 - **II.3.4** Information géographique
- ...⇒ **IV**— Tirer parti du processus de métropolisation et assurer développement, aménagement et solidarité des territoires ruraux
 - **IV.1** Développer durablement les territoires urbains et métropolitains
 - **IV.1.2** Expérimentation de nouveaux services urbains
 - **IV.2** Valoriser les atouts et conditions d'attractivité des territoires ruraux
 - **IV.2.2** Amélioration des services à la population et filières des services à la personne.

Référence aux régimes cadres notifiés

- ...⇒ Régime cadre 520a/2007 (appel à projet PacaLabs)

Modalité de candidature

- ...⇒ Appel à projets permanent ;
 - ...⇒ Appel à projets ponctuel ;
 - ...⇒ Conformité avec le Schéma Régional de Développement de la Société de l'Information.
- Les dossiers et le guide du candidat sont téléchargeables sur le site de la Région www.regionpaca.fr ou sur le site www.leurope-en-paca.eu

Service de Référence (lieu de dépôt et service instructeur)

- **Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Direction de l'Economie Régionale de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
 Pôle Subvention Globale « Développement de l'Innovation et de l'Information »
 27 Place Jules Guesde — 13 481 Marseille CEDEX 20
 Tel:04 91 57 54 07 — Fax: 04 91 57 52 48
 Courriel : feder-innovation-information@regionpaca.fr

- **Service instructeur**

Mission Technologies de l'Information et de la Communication (pour les domaines 2.2.1 et 2.2.2)
 Service Foncier Urbanisme (pour le domaine 2.2.3 — Information Géographique).

Développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société

